

HiSCoD

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Auteur(s) : Cédric Chambru et Paul Maneuvrier-Hervieu

Évènement	Évènement à Aubagne le 15 avril 1789
Identifiant	HISCOD_00011
Date	Année 1789 Mois : Avril Jour : 15 Jour de la semaine : Mercredi
Localisation	Lieu historique : Aubagne Lieu : Aubagne Code commune : 13005 Latitude : 43.29231 Longitude : 5.569473
Unités administratives historiques	Entité politique : Royaume de France Entité administrative : Aix-en-Provence Sous-entité administrative : Aubagne
Unités administratives	Pays : France Entité administrative : Provence-Alpes-Côte d'Azur Sous-entité administrative : Bouches-du-Rhône
Caractéristiques	Typologie HiSCoD : Conflit contre les autorités locales et/ou nationales ; Typologie originale : Type 311 : Divers Nombre de participants : 250 Participation féminine : Non

Présentation du contenu

Description (langue originale) : Résumé de la fiche Jean Nicolas n° 12 : « Il s'agit d'une incursion faite à Aubagne par la garde citoyenne de Marseille qui a contraint le lieutenant criminel et le procureur du roi au siège d'Aix, venus informer sur l'émeute du 29 mars, à se retenir et à libérer les prisonniers. »

Description (anglais) : -

Bibliographie

Sources primaires : Bibliothèque François-Lebrun, Université Rennes 2, Fiche Jean Nicolas n° 12. Arch. mun. Marseille, BB 290. Lettre des échevins à caraman du 17 avril. Arch. mun. Marseille, BB 358. Lettre de Caraman du 16 avril. Arch. dép. Bouches-du-Rhône (Aix-en-Provence), B 3680. Délibération du Parlement du 12 juin 1789. Arch. dép. Bouches-du-Rhône (Marseille), C 4110 Lettre de Villedeuil du 25 avril. Arch. nat., H1 1274. Lettre d'Eymar de Montmeyan du 18 avril et lettre de l'intendant La Tour du 20 mai [link].

Bibliographie : Nicolas, Jean (2002). La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789). Paris : Gallimard, p. 610.

Notes

Auteur(s) : Monique Cubells

Contributeur(s) : Jean Nicolas, Cédric Chambru, Renan Donnerh

Date de création : 2020-06-12

Date d'édition : 2022-04-19